

DÉPARTEMENT DU NORD

ARONDISSEMENT DE DUNKERQUE



COMMUNE DE STEENE
59380

PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER.

Était représenté(e) : Mme ACHTE Estelle donne pouvoir à Mme DECLERCK Nathalie, M. Tanguy HERREMAN donne pouvoir à M. Samuel DEGEZELLE, M. Jean – François LAMS donne pouvoir à Mme Maryse DEVROE

Était absent(e) : Mme Marie – Andrée MAHIEUX, excusée ; Monsieur Frédéric SAUVAGE, excusé, Mme Marianne DRIEUX

Secrétaire de séance : Mme Emeline OBERT

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H10.

ADOPTION DU PROCES-VERBAUX DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la réunion du vendredi 30 mars 2022 suscite des remarques.

Monsieur ROMMELAERE Jean – Marie souhaite que des précisions complémentaires soient apportées sur le compte – rendu en ce qui concerne le vote des subventions aux associations. Les corrections demandées seront apportées.

DELIBERATION 2022-014 : ADOPTION DU CADRE DES REGLES BUDGETAIRES ET COMPTABLES M57

Monsieur le Maire passe la parole à Mme DOUAY qui explique que le M57 viendra remplacer obligatoirement le cadre budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 2024. Seulement, la trésorerie sera plus à même d'aider les petites communes qui décident d'appliquer le nouveau cadre au 1^{er} janvier 2023. Aussi, il nous faut délibérer pour accepter le changement – qui quoi qu'il en soit – devra être opéré. Des opérations comptables devront être réalisées au préalable comme l'épuration

des immobilisations, des changements sur le logiciel Métier Berger Levrault ... Les personnels suivront également une formation dispensée soit par le CNFPT soit par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

**DELIBERATION 2022-015 : COMMISSION ECOLES, RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE –
REPLACEMENT DE MEMBRES DEMISSIONNAIRES**

Monsieur Christophe DEBOUDT et Madame Christel DRIEUX siégeaient au sein de la commission ECOLES, RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.

Ayant tous deux démissionné de leurs fonctions au sein du Conseil Municipal, ils doivent être remplacés au sein de la commission.

Monsieur Jean – François LAMS et Madame Marie – Andrée MAHIEUX sont proposés pour les remplacer au sein de cette commission ; ces derniers ayant au préalable donné leur accord

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean – François LAMS et Madame Marie – Andrée MAHIEUX comme nouveaux membres de la commission ECOLES, RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.

**DELIBERATION 2022-016 : COMMISSION TRAVAUX, VOIRIES, CIMETIERE, PATRIMOINE, SECURITE -
REPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE**

Il est proposé que Monsieur Jean – François LAMS remplace Monsieur Christophe DEBOUDT, démissionnaire, au sein de la commission Travaux, voiries, cimetière, patrimoine et Sécurité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean – François LAMS comme nouveau membre de la commission Travaux, voiries, cimetière, patrimoine, sécurité.

**DELIBERATION 2022-017 : COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL – REPLACEMENT D'UN MEMBRE
DEMISSIONNAIRE**

Il est proposé que Monsieur Jean – François LAMS remplace Monsieur Christophe DEBOUDT, démissionnaire, au sein de la commission Personnel communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean – François LAMS comme nouveau membre de cette commission.

**DELIBERATION 2022-018 : COMMISSION APPEL D'OFFRES – REPLACEMENT D'UN MEMBRE
DEMISSIONNAIRE**

Monsieur le Maire propose que Monsieur Christophe DEBOUDT, démissionnaire, soit remplacé au sein de la commission Appel d'offres par Monsieur Jean – François LAMS ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean – François LAMS comme membre de la commission Appel d'Offres en remplacement de Monsieur DEBOUDT.

DELIBERATION 2022-019 : ACCORD DE LA COMMUNE DE STEENE A L'ADHESION DE LA CCHF AU SYNDICAT MIXTE DES HAUTS DE FRANCE MOBILITES

La parole est donnée à Monsieur Benjamin DENOYELLE, 1^{er} adjoint, qui nous explique que la CCHF dans un souci de développer son offre « mobilité » souhaite adhérer au Syndicat Mixte « hauts de France Mobilités » pour construire un nouveau plan de mobilité intercommunales. La mobilité restait de la compétence de la Région en matière de transport en commun. La CCHF gère quant à elle les déplacements cyclo avec le développement des itinéraires à destination des cyclistes ainsi que les lignes Arc en ciel. D'ailleurs, lors du dernier conseil communautaire, certains points à améliorer ont été évoqués pour ces lignes de bus à savoir notamment les horaires.

Le souci est de savoir comment les villages périphériques peuvent se rallier au hub existant : les territoires peu fréquentés ont peu de passages de bus ! Toutefois, avec le développement du réseau de transport en commun, certains habitants changent peu à peu leurs habitudes comme c'est actuellement le cas sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. On peut le remarquer avec la commune d'Armbouts – Cappel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la CCHF au syndicat mixte des Hauts de France Mobilités.

DELIBERATION 2022-020 : DELIBERATION ADOPTANT LES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES (COMMUNE DE -3500 HABITANTS)

L'administration française tend de plus en plus vers le zéro papier. Depuis le 1^{er} juillet 2022, les communes doivent adopter un mode de publication des actes soit par affichage, publication papier ou sous forme électronique.

La commune doit donc décider de son mode de communication.

Au fil de la discussion, il a été décidé que la publication des actes sera sous forme électronique mais qu'un exemplaire « papier » sera toutefois conservé en mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la publication des actes sous forme électronique avec une sauvegarde « papier » conservée en mairie.

DELIBERATION 2022-021 : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A ACCEPTER DES PAIEMENTS PAR CHEQUES AU BENEFICE DE LA COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les règlements par chèques :

- Pour la location des salles communales pour un montant global de 820.00 euros.
- En remboursement d'un trop perçu ENGIE d'un montant de 62.07 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document comptable ou administratif afférent à ces opérations.

DELIBERATION 2022-022 : DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La Redevance pour occupation du domaine public (RODP) est percevable annuellement par les collectivités pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution du gaz.

Le décret n° 2007-606 du 25/04/2007 apporte les précisions suivantes quant au calcul de la redevance : $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$ - Soit pour la commune de Steene, 5293 ml de canalisations et un coefficient de revalorisation de 1.31.

La RODP s'élève donc à 374.00€ au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la RODP Gaz pour l'année 2022.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Un tour de table est proposé :

Installation de bornes électriques sur la commune de Steene.

Monsieur le Maire explique avoir reçu des représentants du SIECF pour étudier la possibilité d'installer sur la commune des bornes électriques pour les véhicules.

Le Journal des Flandres avait déjà annoncé les installations prochaines.

Il faut pour ses bornes des emplacements sécurisés, d'une largeur semblable aux places PMR et qu'ils soient visibles.

2 possibilités pour la commune :

- Au niveau de la zone verte à proximité de la mairie ou sur le parking de la mairie
- Au hameau, à proximité du cabinet du Docteur DEGUITRE (voir avec M. Duriez pour la rétrocession du terrain).

Les bornes se chargent sur les poteaux d'éclairage public. Avec la coupure nocturne des candélabres, les bornes ne chargeront pas les véhicules !

L'installation représente un reste à charge important pour la commune qui doit en assurer l'entretien annuel (+/- 800€) et les frais de mise en service.

La CCHF qui devait prendre à charge l'installation d'une borne sur les 2 installées est revenu sur sa décision. Tout est donc laissé à la charge de la commune ce qui représente un coût de :

- 3000€ la borne « haute charge »
- 1000€ la borne de 7 kWh.

Les bornes nécessitent des emplacements larges avec une bonne visibilité. Vu le reste à charge pour la commune et le nombre limité de places de stationnement disponibles, il ne sera pas donné suite au projet dans l'immédiat.

Madame DOUAY fait un point sur les dépenses – budget à la mi - juin

Réception du nouveau véhicule technique.

La commune a dû procéder au changement de l'IVECO qui après de belles années de service a fait place à un nouveau Kangoo qui sera équipé prochainement d'une remorque.

Budget à la mi – juin

50% du budget a été engagé en dépenses.

L'augmentation du gaz et de l'électricité a été plus forte que celle envisagée : 35% pour l'électricité au lieu des 20 prévus et 40% pour le gaz au lieu de 30.

NOREADE a maintenu ses tarifs mais annonce déjà 18 millions de dépenses en plus. Cela se ressentira très probablement sur les subventions ou une révision des travaux envisagés.

Réception du chantier « éclairage public »

Les lampadaires sont esthétiques et simples. L'éclairage public semble plus adapté : les champs ne sont plus éclairés tout comme les cours d'eau. Un poteau d'éclairage a été ajouté dans le virage du Grand Millebrugge. Un autre qui dysfonctionnait a pu être remplacé.

Les travaux de la toiture de la salle Raymond Devos

Depuis le mois de novembre, des devis étaient en cours. Peu d'entreprises ont répondu (ARTEIC et ADB). Il a été décidé de retenir ARTEIC qui est en capacité d'intervenir début juillet - pour 3 semaines de travaux – tout en s'alignant sur le prix de la concurrence. Les travaux seront financés par le fond de concours de la CCHF qui était destiné à l'Eglise. Le coût s'élève à 50 000.00€ pour le remplacement total de la toiture, des velux et des che-neaux ; le tout subventionné à hauteur de 50%.

Le Pacte fiscal de solidarité

Les discussions sont toujours en cours. KPMG propose de revoir le modèle des fonds de concours.

Quid des villes les plus modestes face aux plus « riches » comme Quaëdypre, Socx... qui contestent la nouvelle répartition fiscale. De plus les villes qui ne pourront plus accueillir de nouvelles constructions suite au nouveau PLUi percevront une compensation qui reste à dé-finir.

Le PLUi sera voté le 7 juillet prochain. Le ScOT devra être réévalué. La commune n'a pas été retoquée dans ses propositions contrairement à d'autres communes qui ne pourront plus construire dans les 10 à 15 prochaines années. Une révision sur la forme et non le fond sera possible d'ici 2 ans.

La brocante du 6 juin 2022

Monsieur Jean – François REBIER s'étonne que les enfants non scolarisés sur Steene n'aient pu recevoir de tickets de manège pour le forain installé à l'occasion de la brocante.

Madame Maryse DEVROE explique que pour la 1^{ère} brocante organisée par Anim'Steene, il a été fait le choix de favoriser les enfants scolarisés dans les écoles de la commune. La remarque est entendue et une solution sera étudiée pour l'année prochaine.

Les berges de la Colme

Monsieur ROMMELAERE s'inquiète de l'état des berges du quai de la Colme et des quais de pêche. Ces derniers menacent de s'effondrer. Les planches en bois sont à remplacer.

Monsieur DEGEZELLE explique que VNF a baissé le niveau de la Colme lors des fortes pluies pour éviter de potentielles inondations et que des risques d'éboulements étaient possibles.

La Colme n'appartenant pas à la commune (mais à VNF et certains agriculteurs), nous devons obligatoirement passer par VNF avec lequel Il est difficile d'entrer en contact.

Il est également à noter les excès de vitesse le long des quais. La Gendarmerie sera alertée.

Point sur les écoles

Madame DECLERCK nous fait un point sur l'activité des écoles.

La kermesse de l'école Dewaele a eu lieu le 18 juin à la salle Raymond Devos. Elle a remporté un vif succès.

La kermesse de l'école Zola aura lieu quant à elle le 2 juillet dans la cour de l'école et sur le terrain vert.

Les cadeaux ont été remis aux *élèves entrant en 6^{ème}* au mois de septembre.

Monsieur FORET quitte son poste. Il rejoint une école de Loon – Plage. Mme TOURILLON as-surera l'intérim.

La cantine connaîtra un nouveau mode de fonctionnement en septembre. Dorénavant les inscrip-tions se feront au mois et un nombre maximum de 80 enfants sera admis. Nous sommes en manque de personnel qualifié pour accueillir plus d'enfants. Il n'y aura donc plus d'inscription de dernière minute possible.

L'écriture d'un projet pédagogique sur le territoire permettrait sûrement de palier à ce problème.

Maryse DEVROE revient sur les dernières manifestations :

Le tournoi de foot, le gala de danse, la soirée Jeunes, la brocante et la fête de la musique ont rassemblé beaucoup de monde. Les habitants semblaient contents de se retrouver.

Reste à venir :

- Kermesse de l'école Emile Zola, le 2 juillet

- L'inauguration du retour du tableau la Cène le 3 juillet à l'église Saint Martin

Monsieur le Maire rappelle que 6 restaurateurs sont intervenus sur le tableau et qu'il s'agit d'une œuvre originale et non pas d'une copie comme cela laissait à penser. Lors de la présentation de la Cène seront exposées quelques œuvres restaurées.

- La brocante du hameau organisée par le club des aînés aura lieu le 10 juillet

Les locations de salle fonctionnent bien et assurent une source de revenus pour la commune. Pour le moment, aucun souci de nuisances n'a été remonté à la mairie.

Monsieur DENOYELLE intervient à son tour pour nous exposer un projet d'épicerie autonome « BOXI ».

Le concept consiste à installer un conteneur entièrement automatisé et achalandé en produits alimentaires de type Carrefour City.

Sur la commune, le conteneur pourrait être implanté soit à proximité de l'école Emile Zola ou près du cabinet médical.

Des études de terrain devront être entreprises sur le lieu d'implantation choisi afin de savoir si les installations souterraines (NOREADE notamment) peuvent supporter les 6 tonnes de la BOXI ; le projet s'il est réalisable pourrait voir le jour en 2024.

Monsieur le Maire termine le tour de table en évoquant la situation du docteur DEGUITRE. Ce dernier a fermé définitivement son cabinet. Les patients peuvent demander la communication de leur dossier médical près de l'Ordre des Médecins. La vente du bâtiment est surveillée par la Mairie qui pourra éventuellement exercer son droit de préemption (à voir avec la CCHF pour le rachat du bien).

Le tour de table étant terminé,

Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

A. DAVROUX	B. DENOYELLE	M. DEVROE	F. SAUVAGE
N. DECLERCK	P. DOUAY	S. DEGEZELLE	E. ACHE Donne pouvoir à Me N. DECLERCK
T. HERREMAN Donne pouvoir à M. S. DEGEZELLE	E. OBERT	M. DRIEUX	J.M. ROMMELAERE
J.F. REBIER	J.F. LAMS Donne pouvoir à Me M. DEVROE	M.A. MAHIEUX	